

Parc national de Port Cros

Orientation 3.5 Soutenir et valoriser une agriculture innovante, dynamique et durable

[...]

13 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.5.4 Développer l'agritourisme en complément de l'activité agricole.</p> <p>Le développement de l'agritourisme est conditionné par un travail préalable avec les acteurs locaux, pour définir le modèle d'agritourisme à soutenir et à promouvoir dans le cadre de la destination « Parc national » autour des valeurs du tourisme et de l'agriculture durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et communication sur les actions engagées • Marquage des services agritouristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche dans le cadre des documents d'urbanisme • Information sur les aspects réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de filière • CAV • OT/ADT • CG83, DDTM
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4787

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 20:10